

QUEL CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU DÉFI DE CRÉATION ARTISTIQUE À L'ÉCOLE ?



De septembre 2024 à janvier 2025

Réception par votre école du dossier de présentation du défi scolaire de créations artistiques.

Inscription de votre classe auprès de votre Comité départemental de la Ligue contre le cancer (voir encadré ci-dessous).

De novembre 2024 à avril - mai 2025

Réalisation des œuvres.

Avril - mai 2025

Remise de votre création artistique au Comité départemental de la Ligue dont vous dépendez en fonction des dates que celui-ci vous aura fixées.

Mai - juin 2025

Délibération par un jury qualifié composé de représentants de l'Éducation nationale, d'organismes de prévention et d'éducation pour la santé et de membres du Comité départemental de la Ligue contre le cancer.

Courant juin 2025

Remise des prix par le Comité départemental et, éventuellement, exposition des œuvres. La Ligue nationale contre le cancer offre un cadeau à chaque élève participant.



Ce concours est le vôtre. Pour l'améliorer, nous vous invitons à remplir le questionnaire d'évaluation qui vous sera adressé par votre Comité départemental. Le calendrier est présenté à titre indicatif et peut être sujet à des modifications, selon le Comité départemental.

Pour l'inscription de votre établissement scolaire, contactez votre comité départemental :



Ligue contre le cancer 44
Service prévention
9 rue Paul Pélisson - CS 41609
44016 Nantes Cedex 1
prevention.cd44@ligue-cancer.net
02 72 25 89 03



www.lig-up.net
www.ligue-cancer.net



© Catsai Design - Photo : © AdobeStock - Juin 2024

LES ÉCRANS, LA SANTÉ, ET NOUS.



Défi collectif de création
artistique à l'école
2024/2025

N'ATTENDS PAS DEMAIN,
PRENDS TA SANTÉ EN MAIN !



Projet ludique et participatif d'éducation à la santé 2024-2025

LA LIGUE CONTRE LE CANCER BÉNÉFICIE DE L'AGRÈMENT NATIONAL D'ASSOCIATION ÉDUCATIVE COMPLÉMENTAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC, DÉLIVRÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET RENOUVELÉ POUR 5 ANS, AINSI QUE D'UNE CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE CE DÉFI.

L'éducation pour la santé, une priorité de la Ligue contre le cancer et de l'Éducation nationale

L'éducation pour la santé et la promotion de la santé en direction des jeunes revêtent une importance majeure pour la Ligue contre le cancer. Le défi de création artistique auquel nous vous proposons de participer a pour finalité **d'inscrire les enfants dans une démarche d'acteurs de leur apprentissage, d'auteurs de leurs savoirs et vecteurs d'un message positif de prévention.**

Sensibiliser le jeune public aux facteurs de risque du cancer

L'objectif général du défi est de **sensibiliser les élèves à l'adoption de comportements favorables à leur santé.**

Des thèmes en lien avec la prévention du cancer sont régulièrement proposés dans nos concours, à raison d'un sujet par année scolaire :

- équilibre alimentaire;
- prévention du tabagisme;
- sensibilisation à la pratique de l'activité physique;
- importance du sommeil pour la santé;
- etc.



Un projet ludique, participatif et éducatif



La création artistique collective **renforce leur motivation** et constitue un excellent support pour la **transmission et l'assimilation de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être.** Ce défi est aussi l'occasion pour votre établissement scolaire de **réfléchir à la mise en place d'un environnement favorable**, en lien avec le thème proposé pour l'année scolaire : les écrans.

Ce défi, en s'inscrivant dans le projet d'établissement, contribue au parcours éducatif de santé dès la maternelle. Intervenir dès le plus jeune âge sur les questions de promotion de la santé participe à la réduction des inégalités de santé.



Le thème pour l'année scolaire 2024 - 2025 est : LES ÉCRANS



Toutes les formes de création sont **acceptées** : dessins, pièces de théâtre filmées, jeux, affiches, chansons, poèmes, tableaux, vidéo, etc.

À qui s'adresse le défi collectif de création artistique ?

Le défi est ouvert à toutes les classes des écoles publiques et privées, réparties selon 3 cycles :

- Cycle 1 : maternelle;
- Cycle 2 : CP, CE1 et CE2;
- Cycle 3 : CM1, CM2 et 6ème.

Comment réaliser le projet ?

Le concours se décompose en deux étapes :

- 1 **Apporter aux élèves des notions sur la santé** (le Comité départemental de la Ligue vous propose les outils et/ou les références nécessaires) ;
- 2 **Amener les enfants à la conception et à la réalisation d'une œuvre artistique collective, illustrant le thème du défi.**

Nous vous recommandons ainsi d'intégrer dans vos séquences de classe :

- **des activités permettant la découverte et la compréhension du thème de santé traité ;**
- **des activités liées à la création artistique collective.**



Les objectifs du défi

Le défi permettra de **sensibiliser les enfants à l'importance d'une utilisation modérée et adaptée des écrans**, et aux moyens d'y parvenir, afin de protéger leur santé. Ils pourront notamment réfléchir et aborder en classe :

- ✓ **l'arrivée des différents types d'écrans** dans la société et l'évolution de leurs usages;
- ✓ **l'apport et les avantages des écrans** (accès à l'information, au divertissement, à l'apprentissage...);
- ✓ **les conditions et le contexte d'utilisation** des différents écrans (à l'école, à la maison, avec des amis, pour des recherches, pour se détendre, pour communiquer;
- ✓ **l'influence de l'environnement dans l'usage des écrans** (habitudes familiales, influence des pairs, rôle des médias...);
- ✓ **les règles d'or pour faire bon usage des écrans** (limitation du temps d'écrans, choix des sites ou contenus adaptés aux enfants: apprentissage, jeux et vidéos utiles...);
- ✓ **l'impact de l'usage excessif des écrans sur la santé** (physique, mental et social), à court et long terme (troubles du sommeil, sédentarité, difficultés d'attention et d'apprentissage, addiction...);
- ✓ **les signes pouvant permettre d'identifier l'usage problématique des écrans** (changement de comportements, paresse, disputes, sensation de manque, baisse des résultats scolaires, ...);
- ✓ **les alternatives, les leviers d'action face à l'usage abusif des écrans.**